



**MUNICIPALITÉ DE OGDEN**  
**ORDRE DU JOUR**

Séance spéciale du conseil  
Jeudi, 21 décembre 2017 à 9 heures 15

---

**OGDEN**

1. Ouverture de la séance
  2. Confirmation de la convocation
  3. Adoption de l'ordre du jour
  4. Avis de motion – Règlement concernant le taux de taxation, les tarifs et les conditions de perception pour l'exercice financier 2018
  5. Présentation – Règlement concernant le taux de taxation, les tarifs et les conditions de perception pour l'exercice financier 2018
  6. Période de questions
  7. Levée de la séance
- 

*La prochaine séance ordinaire du conseil aura lieu le  
lundi, 8 janvier 2018 à 19 heures*



OGDEN

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

Maire	D.G.
<i>RV</i>	<i>ve</i>

Une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Ogden a eu lieu le 21 décembre 2017 à 9 heures 15 minutes à l'hôtel de ville situé au 70 chemin Ogden à Ogden.

### PRÉSENTS:

Messieurs les conseillers Michael Sudlow et Jean R. Roy et mesdames les conseillères Claudette Dupras, Marie-Andrée Courval, Lise Rousseau et Sylvie Lefebvre

**FORMANT QUORUM** sous la présidence du maire Richard Violette. Madame Vickie Comeau, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Richard Violette déclare la séance ouverte. Il est 9 heures 15 minutes.

### 2. Confirmation de la convocation

Les membres confirment la réception de l'avis de convocation tel que prévu au Code Municipal du Québec.

### 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2017-12-300

**Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre appuyé par madame Marie-Andrée Courval et résolu à l'unanimité**

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. Ouverture de la séance
2. Confirmation de la convocation
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Avis de motion – Règlement concernant le taux de taxation, les tarifs et les conditions de perception pour l'exercice financier 2018
5. Présentation – Règlement concernant le taux de taxation, les tarifs et les conditions de perception pour l'exercice financier 2018
6. Période de questions
7. Levée de la séance

**ADOPTÉE**

### 4. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT CONCERNANT LE TAUX DE TAXATION, LES TARIFS ET LES CONDITIONS DE PERCEPTION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2018

Madame la conseillère Lise Rousseau donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement concernant le taux de taxation, les tarifs et les conditions de perception pour l'exercice financier 2018 sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de fixer le taux de taxation, les tarifs et les conditions de perception pour l'exercice financier 2018.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.



OGDEN

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

Maire	D.G.
<i>RV</i>	<i>ve</i>

### 5. PRÉSENTATION – RÈGLEMENT CONCERNANT LE TAUX DE TAXATION, LES TARIFS ET LES CONDITIONS DE PERCEPTION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2018

Madame la conseillère Lise Rousseau a donné avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement concernant le taux de taxation, les tarifs et les conditions de perception pour l'exercice financier 2018 sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de fixer le taux de taxation, les tarifs et les conditions de perception pour l'exercice financier 2018.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est présentée et remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

### 6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne n'était présente dans la salle donc aucune question n'a été posée.

### 7. LEVÉE DE LA SÉANCE

**2017-12-301**  
La conseillère madame Marie-Andrée Courval propose la levée de la séance, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités. Il est 9 heures 20 minutes.

Richard Violette  
Maire

Vickie Comeau  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

*Je, Richard Violette, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.*